EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 04 février 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

6	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	22	22	18

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Date d'affichage: 14 janvier 2025

Vote: Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-cinq le Quatre du mois de Février

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Ghislaine FAYON.

Présents par procuration: Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON, Roland VIDAL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Jean BOUCHER donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER.

Absent : Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Alain BARRES, Félix ROCHE.

Secrétaire de Séance : Flore COUTURE

Monsieur Pierrick ROCHE intéressé dans l'affaire ne prend pas part au vote.

OBJET : Attribution du marché de création d'une cour oasis à l'école JJ Trillat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet de réalisation d'une cour oasis à l'école JJ Trillat.

Vu la consultation des entreprises, suite à l'analyse des offres il est proposé de procéder à l'attribution des lots comme suit :

Date de transmission de l'acte: 10/02/2025 Date de reception de l'AR: 10/02/2025

015-200071702-DE_009_2025-DE A G E D I

LOT	ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT HT
1 – TERRASSEMENTS & VRD	CONSTRUCTIONS MURATAISES	OFFRE DE BASE	67 704.50 €
2 – Aménagements paysagers et mobilier	BOIS & PAYSAGE	OFFREDE BASE + OPTIONS	75 515.20 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les lots du marché de création d'une cour oasis comme indiqué ci-avant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 sur l'opération d'investissement « 034 – Ecole JJ Trillat ».

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le Secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 10/02/2025 Date de reception de l'AR: 10/02/2025

015-200071702-DE_009_2025-DE AGEDI